



Partir à l'étranger pendant ses études : une expérience encore très inégale

Près de 40 % des sortants du système éducatif en 2017 ont réalisé un séjour à l'étranger durant leurs études (hors vacances et loisirs), une proportion qui atteint 48 % dans l'enseignement supérieur. Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce sont les plus concernés, avec des taux dépassant 80 %, tandis que les étudiants des universités, les diplômés du secondaire et les jeunes issus de milieux modestes en bénéficient moins souvent. Au collège ou au lycée, les séjours sont majoritairement courts et liés à des échanges scolaires, tandis que dans l'enseignement supérieur, ils se diversifient pour inclure stages, études ou volontariats. Le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne concentrent deux tiers des séjours dans le secondaire, mais moins d'un tiers des séjours dans le supérieur.

Arnaud Dupray,
chargé d'études, chargé
d'appui à la valorisation
des études auprès de
la direction scientifique
(CÉREQ).

Les séjours à l'étranger en cours d'études se sont largement développés depuis les années 1980, notamment avec la création en 1987 du programme Erasmus de mobilité étudiante. Près de 106 000 étudiants français séjournaient à l'étranger dans le cadre d'une mobilité diplômante¹ en 2021 tandis que la France accueillait dans le même temps 253 000 étudiants étrangers sur son sol [1]. La France représente ainsi le sixième pays pourvoyeur d'étudiants en mobilité internationale dans le monde [1]. Cet essor des mobilités étudiantes est en phase avec les objectifs de la stratégie 2020 de l'Union européenne pour

l'éducation et la formation qui proposait deux objectifs à atteindre selon le cycle d'études [2]. C'est cette mobilité sortante que l'on documente ici.

Parées de nombreuses vertus les rendant attractives non seulement dans un cadre d'ouverture culturelle mais aussi de professionnalisation, les expériences de séjour à l'étranger seraient le terreau du développement de compétences sociales en favorisant des sentiments d'ouverture et de tolérance vis-à-vis d'autres modes de vie et de comportement. Elles sont aussi supposées favoriser les apprentissages linguistiques et nourrir des capacités d'adaptation personnelle à des contextes nouveaux, des situations ou des méthodes d'étude et de travail différentes. Un enjeu est également de permettre l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles futures avec des effets escomptés en termes de niveau de qualification de l'emploi [3] et de salaire [4].

Près de quatre jeunes sur dix partent à l'étranger durant leurs études

Environ 285 000 jeunes, soit 39 % des sortants du système scolaire en 2017, sont partis à l'étranger pendant leurs études, hors vacances et activités de loisirs. Plus d'un cinquième des sortants (22 %) ont réalisé plusieurs séjours au cours de leur scolarité. La majorité de ces mobilités concernent des jeunes ayant poursuivi



Une exploitation de l'enquête Génération

Cette étude s'appuie sur l'exploitation de l'enquête Génération du CEREQ et plus spécifiquement d'un module thématique sur les séjours à l'étranger, cofinancé par l'INJEP, l'agence Erasmus+ France/Éducation et Formation, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et l'Office franco-québécois pour la jeunesse. L'enquête a interrogé en 2020 un échantillon représentatif de l'ensemble des sortants en 2017 du système éducatif. Sont recensés en particulier les séjours à l'étranger réalisés tout au long de la scolarité, hors vacances et activités de loisirs. Le module décrit le plus long séjour effectué par le répondant, mais donne la priorité au séjour intervenu durant le dernier cycle d'études de l'enquêté, même s'il n'est pas le plus long. Des informations sur le mode de financement des séjours sont aussi disponibles. Au total, l'échantillon retenu compte 24 996 individus. Une question permet également d'avoir le point de vue du répondant sur le fait que le séjour à l'étranger a amélioré ou non ses chances de trouver un emploi après la fin de ses études.



Expérience d'un séjour à l'étranger selon le niveau d'études

Niveau détaillé de fin d'études	Expérience d'un séjour à l'étranger
CAP-BEP-MC - autre diplôme de niveau 3	19 %
Bac pro. - BP - MC	30 %
Bac technologique	31 %
Bac général	42 %
BTS/DUT - Bac + 2	39 %
Bac + 2/3/4 en santé-social	37 %
Licence pro. tertiaire	40 %
Licence pro. scientifique	37 %
Autre bac + 3/4 - littéraire	48 %
Autre bac + 3/4 - scientifique	40 %
Bac + 5 littéraire	54 %
Bac + 5 scientifique	47 %
École de commerce	82 %
École d'ingénieurs	81 %
Doctorat hors santé	67 %
Doctorat en santé	51 %
Moyenne	38 %

Source : enquête Génération 2017, interrogée en 2020.

Champ : ensemble des jeunes ayant achevé leurs études en 2017.

Lecture : parmi les jeunes qui terminent leurs études en bac + 2, 39% ont fait l'expérience d'un séjour à l'étranger pendant leurs études.

leurs études dans l'enseignement supérieur : 48% de ces derniers ont fait l'expérience d'un séjour à l'étranger, contre 25% parmi ceux ayant achevé leur formation initiale dans le secondaire. Ainsi, poursuivre des études supérieures double les chances d'effectuer un séjour à l'étranger. Le niveau de diplôme obtenu et son domaine (littéraire ou scientifique dans

le supérieur) influencent également cette expérience. Par exemple, moins d'un cinquième des diplômés de CAP-BEP ont séjourné à l'étranger pendant leurs études, tandis que la proportion grimpe à 30% pour les bacheliers professionnels ou technologiques, et à 42% pour les bacheliers généraux. Dans l'enseignement supérieur, les filières littéraires ou tertiaires offrent un

léger avantage en termes de mobilité internationale par rapport aux filières scientifiques. À titre illustratif, 54% des diplômés de masters 2 littéraires ont séjourné à l'étranger, contre 47% des diplômés de masters 2 scientifiques. C'est pour les diplômés en école de commerce ou d'ingénieurs que cette expérience s'avère la plus commune : plus de quatre étudiants sur cinq en bénéficient, tandis que les deux tiers des docteurs hors santé et la moitié des docteurs en santé en font également l'expérience [tableau 1].

Les performances scolaires jouent également un rôle : parmi les jeunes ayant obtenu leur baccalauréat avec une mention bien ou très bien, 54% ont réalisé un séjour à l'étranger, traduisant un lien entre succès académique et opportunité de mobilité.

Une mobilité souvent initiée dès le secondaire

Même si les diplômés du supérieur sont surreprésentés parmi les jeunes ayant séjourné à l'étranger, les courts séjours d'étude ou d'échange à vocation linguistique demeurent les plus fréquents. De plus, pour 57% des jeunes partis à l'étranger

pendant leurs études, le plus long séjour est intervenu pendant l'école primaire ou pendant leurs années de collège ou de lycée.

Dans l'enseignement supérieur, les filières littéraires ou tertiaires offrent un léger avantage en termes de mobilité internationale par rapport aux filières scientifiques.

Les séjours linguistiques réalisés pendant le collège ou le lycée semblent par ailleurs favoriser les mobilités internationales ultérieures. En effet, 82% des élèves et étudiants partis à plusieurs reprises ont réalisé un séjour pendant leurs années de collège ou de lycée, alors qu'un voyage durant le supérieur n'est mentionné que par 62% d'entre eux. Ce constat s'explique en partie par le fait que les élèves ayant voyagé à l'étranger au cours de leur scolarité secondaire disposent souvent de meilleures ressources culturelles, économiques et scolaires [5], leur permettant de poursuivre leurs études après le baccalauréat. Cependant, cela pourrait également refléter l'effet

structurant de ces expériences précoces, qui encouragent des départs internationaux ultérieurs plus longs.

Des séjours linguistiques dans le secondaire, des expériences plus diversifiées dans le supérieur

Les caractéristiques des mobilités à l'étranger diffèrent nettement entre le secondaire et le supérieur. Les séjours durant les études secondaires sont principalement des séjours linguistiques, menés très majoritairement dans le cadre des études. Les séjours menés durant les études supérieures sont plus divers : la moitié d'entre eux est réalisée dans le cadre de la formation poursuivie quand plus d'un tiers (35%) vise une recherche d'expérience professionnelle ou se fait dans le cadre d'un stage direct sans lien avec la formation.

Dans le supérieur, le séjour peut par ailleurs se dérouler pendant une année de césure (12% des situations). Il est alors souvent l'objet d'une activité rémunérée ou de la participation à un stage (dans 40% des cas). Enfin, les destinations des séjours réalisés pendant les études supérieures sont plus diverses que pour ceux intervenus dans le secondaire [encadré « Zoom »].

Les séjours les plus longs réalisés dans le supérieur interviennent souvent en fin de parcours : pour 53% des étudiants concernés, ils se déroulent lors de leur dernière année d'études. Cependant, cette proportion varie selon les filières. Elle est particulièrement élevée parmi les sortants d'écoles d'ingénieurs (94%), de BTS/DUT (81%) ou d'études en santé et social de bac +2 à bac +4 (67%). Les étudiants en écoles de commerce (62%) et en licences générales (60%) sont également nombreux à partir à ce moment-là. En revanche, pour les diplômés de master (34%) et les titulaires de licence



En revanche, pour les diplômés de master (34%) et les titulaires de licence

Tous les séjours à l'étranger ne résultent pas d'une décision individuelle ou familiale : certains sont intégrés comme composante à part entière d'un cursus d'études.

zoom sur

Les destinations des séjours

S'agissant du séjour le plus long intervenu dans l'enseignement secondaire, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne forment le trio de tête des pays de destination, le premier concentrant plus de 30% des séjours et les trois réunis captant les deux tiers de l'ensemble des séjours. 90% des séjours se concentrent dans douze pays dont deux en dehors de l'Europe (États-Unis et Canada). Dans l'enseignement supérieur, les destinations des séjours sont plus diversifiées, les trois principaux pays rassemblant un tiers des séjours (33%); le Royaume-Uni reste la première destination avec 17% des accueils, suivi de l'Espagne, des États-Unis, du Canada, de l'Allemagne, et de l'Irlande. Les six premiers pays accueillent la moitié des séjours (51%) et les douze premiers pays deux tiers d'entre eux (67%). Au sein de ces douze destinations plébiscitées en priorité, en comparaison de celles accueillant les élèves du secondaire, apparaissent de nouveaux pays comme la Chine (8°), l'Australie (9°) ou la Suède (12°).

tableau 2

Expérience d'un séjour à l'étranger

Parcours scolaire	Dernière année d'études en apprentissage	34%
	Mention B ou TB au bac	54%
	Redoublement en primaire	22%
Origine sociale des parents	Ouvrier	29%
	Profession intermédiaire, employé	40%
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	41%
	Cadre, ingénieur, profession libérale	49%

Source : enquête Génération 2017, interrogée en 2020.
 Champ : ensemble des jeunes ayant achevé leurs études en 2017.
 Lecture : parmi les jeunes qui terminent leurs études en apprentissage, 34% ont fait l'expérience d'un séjour à l'étranger pendant leurs études.

professionnelle (19%), ces séjours interviennent davantage en milieu de cursus. Ce positionnement dans le parcours d'études n'est pas anodin dans la mesure où on peut supposer qu'il sera plus aisé de faire valoir auprès des employeurs une expérience de séjour récente.

Des séjours en partie obligatoires, débouchant rarement sur des diplômes étrangers

Tous les séjours à l'étranger ne résultent pas d'une décision individuelle ou familiale : certains sont intégrés comme composante à part entière d'un cursus d'études. Ainsi, 35% des départs à l'étranger au cours du cycle supérieur sont conditionnés par ce caractère « obligatoire », directement lié au programme du diplôme visé. Cette intégration varie toutefois selon le type d'établissement et le domaine

d'études. C'est dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce qu'elle est la plus présente, 63% des séjours relevant de cette obligation institutionnelle. Cette pratique est moins courante à l'université : dans les filières non scientifiques, elle concerne 33% des diplômés de master 2 et 43% des diplômés d'une licence professionnelle partis à l'étranger. Elle est encore moins fréquente dans les filières scientifiques, concernant environ un quart des séjours à l'étranger, quel que soit le niveau (licence, master 2 ou doctorat). Par ailleurs, les séjours à l'étranger entrepris dans le supérieur débouchent rarement sur l'acquisition d'un diplôme étranger ou d'un double diplôme (8%), ou sur l'obtention d'une attestation linguistique (5,5%). Néanmoins 60% des étudiants partis à l'étranger à des fins d'études ou de stage (voire les deux) se voient créditer d'au moins 15 crédits ECTS², signe de l'importance du séjour dans l'obtention du diplôme visé.

Dans le supérieur, quatre séjours sur dix bénéficient d'un financement

Les moyens de financement des séjours varient : certains étudiants bénéficient de bourses institutionnelles ou gouvernementales – comme les bourses Erasmus – ou régionales, tandis que d'autres financent leur séjour par des emplois à temps partiel, des économies personnelles ou des aides familiales. 37 % des séjours effectués à l'étranger pendant le cycle supérieur ont ainsi bénéficié d'un financement. Parmi les projets financés, plus de quatre sur dix (44 %) ont reçu le soutien de collectivités territoriales, les programmes de l'Union européenne comme Erasmus+ abondant plus de la moitié d'entre eux. En outre, près d'un tiers des séjours pendant les études supérieures émarginent à un autre type de programme de mobilité (10 % des séjours durant le secondaire). Les financements par un organisme privé restent, pour leur part, minoritaires (10 %).

Quant aux durées passées à l'étranger, elles se révèlent, comme on pouvait s'y attendre, sans commune mesure entre le secondaire et le supérieur. La durée médiane du séjour est d'une semaine dans le secondaire, tandis que les séjours dans le supérieur ont des

durées médiane et moyenne de cinq et six mois respectivement. La durée moyenne cumulée s'élève même à onze mois pour les 48 000 jeunes qui ont effectué plusieurs séjours à l'étranger pendant leurs études supérieures.

Des départs à l'étranger moins fréquents pour les jeunes les moins favorisés

La possibilité de partir à l'étranger est aussi liée aux ressources sociales et économiques du jeune et de sa famille. En effet, les jeunes issus de familles favorisées poursuivent plus souvent leurs études, bénéficient d'un soutien financier plus élevé, d'un accès facilité à l'information sur les programmes de mobilité et d'une culture familiale valorisant les séjours à l'étranger. Ainsi, les enfants d'origine favorisée (parents cadres) partent plus souvent à l'étranger pendant leurs études : 49 % en font l'expérience contre 40 % des enfants d'employés ou de parents occupant des professions intermédiaires, 41 % des enfants d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise et 29 % des enfants d'ouvriers [tableau 2, p. 3]. S'agissant des séjours dans le supérieur, l'avantage de la position professionnelle des parents est encore plus sensible : si 28 % des enfants de

familles cadres partent à l'étranger pendant leurs études supérieures, c'est le cas de seulement 8 % des enfants de familles ouvrières.

Au total, les séjours à l'étranger en cours d'études constituent des expériences hétérogènes porteuses sans doute de bénéfices variables en fonction du cycle d'études au cours duquel ils se déroulent et du niveau de fin d'études de ceux qui les effectuent. La diversité des séjours à l'étranger suivis par les étudiants se manifeste d'abord par une grande variation de leurs durées, ensuite par des modalités de financement plurielles, traduisant des inégalités d'accès à ces opportunités. La reconnaissance académique de ces séjours varie considérablement selon les établissements et les disciplines. Enfin bien que 63 % des jeunes passés par l'enseignement supérieur considèrent que ces expériences ont amélioré leur chance de trouver un emploi, la portée du séjour à l'étranger sur les conditions d'insertion professionnelle reste encore difficile à mesurer [4].

1. Poursuivant des études et inscrits dans un programme d'enseignement supérieur diplômant hors de leur pays d'origine.

2. Depuis 1989, un crédit ECTS (pour système européen de transfert et d'accumulation de crédits) représente 30 heures de travail et exprime un volume d'apprentissage sur la base de résultats définis et la charge de travail qui y est associée. Une année universitaire vaut 60 crédits ECTS, 15 crédits équivalant à un trimestre.



Références bibliographiques

- [1] Campus France, *La mobilité étudiante dans le monde. Chiffres clés*, avril 2024.
- [2] Calmand J., Robert A., « Séjours des jeunes à l'étranger : des objectifs européens partiellement atteints, mais un accès encore inégal à la mobilité », *CEREQ Bref*, n° 371, 2019.
- [3] Calmand J., Condon S., Pietropaoli, K., Rouaud P., Santelli E., « Expériences à l'étranger en cours d'études et insertion : des liens complexes, pour quelle plus-value ? », *Formation emploi*, n° 142, p. 57-77, 2018.
- [4] Netz N., Cordua F., « Does studying abroad influence graduates' wages? A literature review », *Journal of International Students*, n° 11/4, p. 768-789, 2021.
- [5] Michaut C., « Réussite, échec et abandon des études dans l'enseignement supérieur français : quarante ans de recherche », in Romainville M., Michaut C. (dir.), *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, De Boeck, Bruxelles, 2012.

SUR LE MÊME SUJET

- Crossman J. E., Clarke M. « International experience and graduate employability: stakeholder perceptions on the connection », *Higher Education*, n° 59, p. 599-613, 2010.
- Van Mol C., « Do employers value international study and internships? A comparative analysis of 31 countries », *Geoforum*, n° 78, p. 52-60, 2017.
- Waibel S., Rüger H., Ette A., Sauer L., « Career consequences of transnational educational mobility: a systematic literature review », *Educational Research Review*, n° 20, p. 81-98, 2017.

Directeur de la publication : Augustin Vicard.
Comité éditorial : Anne-Cécile Caseau,
Tana Stromboni, Thomas Venet.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Rachel Laskar.
Mise en page : Opixido.
Impression : MENJS.
ISSN 2555-1116.